26 FÉVRIER 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2024/02-10 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ET FINANCEMENT AU TITRE DE L'ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES (BALOUTCHISTAN) : PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

1. Prend acte de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à la transformation du système au Pakistan (Balouchistan), y compris ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/02 DOC 03.
2. Prend acte de l'évaluation, réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat du Pakistan (Balouchistan) reproduit à l'annexe 4.
3. Invite le Pakistan (Balouchistan) à soumettre une demande en vue d'un financement pour la transformation du système (d'un montant de 14,956 millions de dollars), conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE présentés au Tableau 1, avec la possibilité d'inclure un montant complémentaire de 3,739 millions de dollars, sous réserve d'une décision du Conseil du GPE attestant que les déclencheurs pour accéder à l'allocation complémentaire ont été atteints.
4. Approuve les déclencheurs (mesures, cibles et montants correspondants) proposés par le Pakistan (Balouchistan) pour accéder à l'allocation complémentaire.
5. Sous réserve de la confirmation par le Secrétariat de la disponibilité de ressources au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, invite le Pakistan (Balouchistan) à solliciter un financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles conformément aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE.

Tableau 1 : Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat
(tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre du financement pour la transformation du système	18,695 millions
b.	Allocation complémentaire subordonnée à l'atteinte des déclencheurs pertinents – 20 % du montant total du financement	3,739 millions

c.	Allocation indicative conditionnelle au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (actuellement non disponible)	3,781 millions
d.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et Conditions d'accès à l'allocation complémentaire*** ▪ Volume, équité et efficience des dépenses publiques consacrées à l'éducation Déclencheur 1 : Normes établies pour la taille des groupes d'écoles afin de faciliter la rationalisation des regroupements scolaires en vue d'une gouvernance et d'une gestion efficaces (1 869 500 dollars) Déclencheur 2 : Critères élaborés et appliqués pour le financement des écoles sur la base d'une formule dans le but de garantir les fonds groupés en tenant compte des disparités entre les genres et d'autres disparités afin d'assurer l'égalité et l'équité des chances pour tous les enfants (1 869 500 dollars)	
e.	**Domaines d'action des financements du GPE :** accroître l'accès à l'éducation de la petite enfance (EPE) et à l'enseignement primaire ; améliorer la qualité de l'éducation de la petite enfance ; transposer à grande échelle le modèle d'apprentissage de base de la lecture, de l'écriture et du calcul (FLN) au niveau primaire ; renforcer la gouvernance décentralisée dans l'éducation ; utiliser davantage les données probantes fournies par les systèmes de données pour éclairer l'élaboration de politiques et de stratégies tenant compte de la parité hommes-femmes.	

* Résumé établi à partir du Pacte de partenariat. Pour plus de détails, voir l'annexe 4.